

Département de la Seine-Maritime
Arrondissement du Havre
Canton de Fécamp
Commune de VATTETOT SUR MER
76111

Réunion du Conseil Municipal
Compte rendu du 12 Juillet 2023

Date de la convocation : 06 juillet 2023

Membres en exercice : 09

Présents ou représentés : 08

Votants : 08

Absents excusés : 1

Absent : 01

Secrétaire : Stéphanie CAYEUX

Ouverture de séance : 20H05

L'an deux mille vingt-trois, le douze juillet à vingt heures et cinq minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur Franck BLANCHET, Maire.

Etaient également présents : Mesdames et Messieurs MOTTE Helen, CAYEUX Stéphanie, REYNAUD Andrea, LE ROY Jean-Yves, LECACHEUR Pascal et COUSSEMANT Catherine, arrivée à 21h10.

Absent excusé: Fabien DUTOT (pouvoir donné à Mme Stéphanie CAYEUX)

Absent : Monsieur David DOS SANTOS

I- PROCES VERBAL

Présents ou représentés : 07 Pour : 07 Contre : 0 Abstention : 0

Le procès-verbal de la séance précédente est approuvé à l'unanimité des présents. Il est toutefois précisé que celui-ci contient une faute de grammaire, ainsi qu'une erreur dans la Délibération 2023/07, il faut retirer le mot « à l'unanimité » compte tenu des diverses positions des membres du conseil municipal.

II- TRAVAUX DE PEINTURE DE LA SALLE POLYVALENTE,

délibération 2023/30

Présents : 07 Pour : 07 Contre : 0 Abstentions : 0

Monsieur le Maire explique que la salle polyvalente de la commune va accueillir en septembre la cantine scolaire et qu'il est nécessaire de rénover les murs de cette salle. Il présente alors l'avis de la Commission Travaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **RETIENT** l'offre de la Société Fécampoise de Peinture LEDUN pour un montant de 9 878.71 € H.T pour la rénovation des murs de la salle,
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer le devis et à réaliser les demandes de subventions nécessaires à ces travaux.

III- TRAVAUX DE VOIRIES,

délibération 2023/31

Présents : 07 Pour : 07 Contre : 0 Abstentions : 0

Monsieur le Maire présente le travail de la commission sur les différents travaux à réaliser sur les voiries communales.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **RETIENT** l'offre de la Société COLAS pour la reprise des voiries suivantes,
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer le devis et à réaliser les demandes de subventions nécessaires à ces travaux :
 - Chemin d'Etigues : 9 843.00 € H.T
 - Chemin de l'Etoile : 7 669.80 € H.T
 - Route de la Plage : 3 801.60 € H.T
 - Chemin de la Prunerolle : 2 956.80 € H.T
 - Route des Loges : 1 267.20 € H.T

IV- ACHAT DE PANNEAUX DE SIGNALISATION ROUTIERE, délibération 2023/32

Présents : 07 Pour : 07 Contre : 0 Abstentions : 0

Monsieur le Maire explique que des panneaux de signalisation sont à changer et que certains aménagements routiers sur la voirie communale entraînent l'achat et l'installation de nouveaux panneaux. Il est donc présenté le devis de la Sté Atelier de Traçage et Signalisation (ATS).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le devis de la Sté ATS pour 5 087.15 € H.T

V- SUBVENTIONS 2023,

délibération 2023/33

Présents : 07 Pour : 06 Contre : 0 Abstentions : 01

Le Conseil Municipal DECIDE d'attribuer la somme de 4600 € comme suit :

Le Club des Falaises	800,00 €	ABEPA de Fécamp	100,00 €
Perma Nord Bénin	950,00 €	ACOMAD de Fécamp	100,00 €
Vattetot&Cie	800,00 €	ADMR de la pointe de Caux	100,00 €
Les chemins de Vaucottes	550,00 €	Secours Populaire Fécamp	100,00 €
Le Club de Football des Loges	100,00 €	SNSM de Fécamp	150,00 €
Association « Les Amarres » d'Yport	100,00 €	Banque Alimentaire de la pointe de Caux	100,00 €
Le Club d'Escrime, les Loges	100,00 €	Détente Arc en ciel de Grémonville	100,00 €
APAEI de Fécamp	100,00 €	AALC de Ste Hélène Bondeville	100,00 €
L'Amicale des Sapeurs-Pompiers d'Yport	150,00 €	Restaurant du cœur du littoral	100,00 €

Arrivée de Mme COUSSEMANT à 21h10

VI- ADHESION A LA CONVENTION DE MUTUALISATION DE PRESTATION DE SERVICE DE VERIFICATION DES EQUIPEMENTS SPORTIFS ET AIRE DE JEUX

délibération 2023/34

Présents : 08 Pour : 08 Contre : 0 Abstentions : 0

Dans le cadre des travaux menés au sein de la Commission Mutualisation de la Communauté d'Agglomération Fécamp Caux Littoral, un besoin commun s'est fait sentir en matière de vérification et des équipements sportifs et aires de jeux. Un recensement a été effectué et une consultation a été lancée, 4 demandes de devis ont été lancées et une seule proposition a été remise. La société APAVE est la seule à avoir remis sa proposition.

Aussi, chaque commune adhérente devra souscrire individuellement un contrat auprès de la société APAVE dans les termes fixés dans l'offre remise par le prestataire (coût de la prestation, nombre d'équipements...)

Une convention sera établie par la Communauté d'Agglomération Fécamp Caux Littoral listant l'ensemble des communes souhaitant profiter de cette prestation de service mutualisée, et contre signée par celles-ci.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal :

- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer la convention correspondante à ces travaux de vérification,
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer le contrat qui sera établi entre la commune et la Sté APAVE, prestataire choisi pour la vérification des équipements sportifs et aires de jeux.

VI-QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES,

- « La Vallée des fous » Information sur la location des gites communaux, du planning et de l'organisation d'une réunion publique.
- Mme COUSSEMANT interpelle le conseil par rapport à sa mission de référent animaux blessés : prise de contact avec l'entreprise A2P, sans réponse à ce jour. Elle doit les relancer.
- Organisation du 14 juillet 2023, la gerbe de fleurs est réservée.
- Anniversaire de la Doyenne de la Commune, Mme GÉNESTAL : un bouquet de fleurs lui sera offert.
- Cantine Scolaire à Vattetot sur Mer : organisation et préparation.
- Réflexion sur le tracé du Sentier du Littoral.
- Achat de gravillons pour garnir les allées du domaine public.
- L'employée des services techniques étant en arrêt maladie, un prestataire extérieur assure la gestion de l'accueil dans les gites pendant 2 semaines.
- Le panneau « Interdiction de ramasser les galets » doit être de nouveau affiché, suite à un dommage.
- La vérification des équipements sportifs et aires de jeux va être prochainement réalisée, le tarif sera d'environ 150€.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h55.

La secrétaire de Séance
Stéphanie CAYEUX



Le Maire
Franck BLANCHET

